

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 23 mai 2022, à 18 heures 30, à l'Alliage, salle Yvremont, sous la présidence de Matthieu SCHLESINGER, Maire. La séance s'est déroulée comme suit :

Mme Sylvie THILLOUX a été désignée Secrétaire de séance.

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

1. La candidature de la commune dans le cadre de l'appel à projets "plans de paysage" a été approuvée.
2. Le Conseil municipal a accepté la délégation des droits de préemption urbain simple et renforcé et du droit de priorité consentie par Orléans Métropole sur le territoire de la commune et a délégué à M. le Maire l'exercice de ces droits dans les conditions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.
3. L'acquisition de la parcelle cadastrée section BS n° 226 a été approuvée.
4. Une convention de servitude à passer avec ENEDIS pour la parcelle cadastrée BX n° 522 située rue Bretonnière a été approuvée.
5. La convention d'organisation des Foulées roses 2022 à passer avec la Ligue contre le cancer et la clinique de l'Archette a été approuvée.
6. Les deux conventions-type de partenariat pour soutenir les Foulées roses 2022 ont été approuvées.
7. Le Conseil municipal a fixé les tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public pour les vélos et trottinettes électriques en libre-service sans station d'attache.
8. La convention d'offre de concours à passer avec Orléans Métropole pour le financement des travaux du bâtiment situé au 422 rue du Général de Gaulle a été approuvée.
9. L'avenant n°1 à la convention d'offre de concours à passer avec Orléans Métropole et la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin pour les travaux d'enfouissement dans le cadre de la requalification de la rue du Fresno a été approuvé.
10. Le Conseil municipal a approuvé le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile municipale et a autorisé le Maire à lancer la procédure dans le cadre du renouvellement du contrat arrivant à échéance.
11. Le Conseil municipal a été informé et a pris acte de l'examen du bilan d'activité 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).
12. La composition du comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail a été approuvée.
13. Le Conseil municipal a été informé et a pris acte des décisions du Maire prises sur le fondement de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Une question orale relative aux incivilités au parc relais de la station de tram Victor Hugo a été posée par M. DE SOUSA.

Une question orale relative à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement a été posée par les conseillers municipaux de la minorité.

Le Conseil municipal a également été informé des travaux des commissions d'Orléans Métropole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h20.

Matthieu SCHLESINGER

Maire d'Olivet